FORMATION INSERTION 14 Rue Davoust 93500 PANTIN
SIREN 519764153 N° affiliation DIRECCTE 11 93 06062 93

Autorisation d'exercice en application de l'article R. 625-6 du code de la sécurité intérieure CNAPS N°FOR-093-2028-03-14-20230585847 l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance public L.612-14 livre VI/ Certificat QUALIANOR N° 299 SP Indice 5 - Validé DATADOCK-tva non applicable article 293b – 1489045/2020/SST-01/O-12.

Intitulé de la formation

REMISE A NIVEAU SSIAP 1 : « Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes Niveau 1 »

1- OBJECTIFS

Remettre à niveau les compétences acquises initialement dans le cadre du diplôme pour réaliser de nouveau des missions au sein d'établissements recevant du public (ERP) et d'immeubles de grande hauteur (IGH).

Mettre à jour son diplôme SSIAP 1.

FORMATION INSERTION

Prérequis:

- Titulaire du diplôme SSIAP 1 ou d'une équivalence des diplômes ERP et IGH délivrés par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3
- Etre titulaire d'une qualification de secourisme en cours de validité (SST, PSC1, PSE1, AFPPS…)
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.

Aptitude et Compétences:

- Maitriser les savoirs et savoirs faire pour l'exécution des blocs de compétences en lien avec la certification et aux exigences réglementaires.
- Exercer son rôle de SSIAP1 dans la prévention des incendies, accueillir les secours et évacuer le public.
- Sensibiliser les employés en matière de sécurité contre l'incendie et l'assistance aux personnes.

Durée: la formation est réglementée, elle se prépare au minima à 21 h.

Modalités et délais d'accès: la durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 1 à 2 semaines.

Tarifs: les conditions tarifaires sont net de TVA et sans ajout tel que frais d'inscription, Le cout horaire est de quatorze euros vingt-huit par heure. Un contrat et une convention réglemente les conditions générales de vente.

Contacts: téléphone: 0157421095 ou par email: contact@formation-insertion.com

FORMATION INSERTION

Méthodes mobilisées:

Les modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la prestation dispensée pendant la formation sont: en présentiel, en face à face, utilisation de méthode adaptée: inductive, déductive, participative, mise en situation professionnelle, validation des blocs de compétences.

Conseil de perfectionnement:

Présidé par la direction et la gestionnaire du centre, ils prennent en charge les dossiers concernant les évolutions des programmes de formation, dans leur orientation comme dans leur mise en œuvre.
Ils réunissent chaque fois un panel de professionnels qui peuvent être différent en fonction du sujet traité. Le plus souvent, les sujets traités sont du niveau de l'organisation ou sur la partie technique de formation, ils peuvent relever de compétences transversales pour lesquelles il faut bien cadrer le rôle et les enseignements proposés par l'Ecole, et les modalités de formation à mettre en place.

On a pu ainsi sur les derniers conseils de perfectionnement réfléchir aux thématiques suivantes:

- Le travail collaboratif: méthodes et outils. Les élèves sont force d'innovation dans le centre aussi par les moyens qu'ils utilisent pour monter les
  projets qui leur sont confiés. C'est un atout important de savoir s'organiser et travailler collectivement et être force de proposition sur les
  méthodes.

- Modalités pédagogiques: place de méthode innovante, attendus des organismes, retour d'expérience du centre.

- Énergétique et pédagogique: décloisonner les enseignements et proposer des sessions de formation en mode projet à des groupes d'élèves.
  Retour d'expérience et mise en place des projets

FORMATION INSERTION

Modalités d'évaluation :

Les moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du bénéficiaire à la fin de la prestation et en cours sont : évaluation ponctuelle, sommative et formative. Après l'obtention du certificat, le stagiaire peut postuler dans n'importe quel service de sécurité incendie ou d'assistance à la personne. Pour accompagner et former le candidat tout au long de sa formation, FORMATION INSERTION fait appel à des formateurs professionnels et expérimentés. Grâce à la qualité de l'enseignement les chances de trouver des débouchés professionnels sont réelles.

Accessibilité aux personnes handicapées: Les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation d'handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation).

Les personnes handicapées légers peuvent accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est le prérequis, le centre souhaite une rencontre pour un entretien, le prescripteur est aussi un acteur essentiel dans le projet, le centre souhaite cet accompagnement en amont. A partir de cet entretien le centre proposera une adaptation en formation et une demande auprès du jury pour un éventuel aménagement ou accompagnement sur un ou des blocs de compétence. Le référent du centre est le directeur. Le public est accueilli préalablement avant l'entrée en formation pour évaluer le projet avec les documents des équipes TH.

2- INDICATEURS DE RESULTATS

2 niveaux sont présentés ci-dessous :

1-Mesure de la prestation formation

FORMATION INSERTION

Mesurer les progrès, les résultats, et donc l'efficacité d'un programme de formation est essentiel pour pouvoir évaluer l'évolution des collaborateurs, et aussi pour comprendre ce qui a eu plus ou moins d'impact en termes de contenu par exemple. En matière de formation, il existe plusieurs indicateurs de performance qui participent à l'amélioration du dispositif". Zoom sur cinq essentiels...

Taux de participation

L'un des indicateurs principaux et les plus élémentaires est le taux de participation. Il évalue le nombre de stagiaire qui ont rejoint la formation et le nombre de demande pour entrer en formation (info collective). Cet indicateur permet d'analyser l'attractivité et la diffusion de la formation ; il constitue la base pour comprendre quelle est la portée de la communication du plan de formation, en plus des facteurs (goûts, besoins) qui peuvent susciter
l'intérêt du public touché. Il est réalisé sur chaque session de formation. (**100**% en 2025)

Coût de la formation

Cas de l'offre « POLE EMPLOI » pris en charge à 100% ; Cas général de base 14.28€ de l'heure soit 300€
Cas d'un financement personnel ; 300€

Taux d'abandon

Le taux d'abandon évalue quant à lui le nombre de stagiaires qui ont, à un certain moment, abandonnés le programme de formation. Ces données sont utiles pour vérifier s'il y a quelque chose à modifier ou à mettre à jour dans les parcours : s'il y a des questions les pratiques, les difficultés rencontrées
ou encore si les stagiaires obtiennent réellement ce qui a été promis pendant et à l'issue de la formation.
Le niveau d'abandon au centre est très faible, voire inexistant (**0%** en 2025).

FORMATION INSERTION

Durée de la formation

La durée du dispositif est réglementée par les autorités, le minimum est de 21h, la durée est traçable, et organisée en groupe.

Taux d'engagement

C'est l'indicateur le plus important de tous ! En général, la plupart des apprenants s'abreuvent du contenu présent dans le parcours de formation, mais peu réagissent et interagissent. Les méthodes » participatives pour exemple » ou autre méthode pédagogique donnent de l'attractivité en formation tout en mesurant la quantité et la qualité des interventions (**99 %** en 2025**).**

Taux de satisfaction

Au moment du bilan final de formation, mais aussi en cours de formation le niveau de satisfaction générale est attendu : une fiche cliente et une fiche entretien est mise en œuvre exemple : si l'animation est facile à utiliser, si les formateurs sont professionnels et captivants, si les contenus de formation en ligne sont adaptés au profil de l'apprenant…, alors la mission est remplie.
Pour obtenir des données concrètes et définir au mieux les améliorations à mettre en œuvre, il est crucial que les employés se sentent à l'aise et soient les plus honnêtes possibles en donnant leurs retours d'expérience. Il est fréquent qu'ils soient intimidés sur le fait de s'exprimer au sujet de leur formation, donc leur donner la liberté d'exprimer leur opinion est d'une importance capitale pour nous. Une note est attribuée par chaque stagiaire sur chaque session de formation ensuite une note générale sur 10 est attribuée à la session et enfin une moyenne est calculée pour chaque année (**100%** en 2025).

FORMATION INSERTION

2- mesure concrète des résultats

Adaptés à la nature des prestations mises en œuvre et des publics accueillis. Les informations sont archivées par session, le centre effectue un suivi des formations : avant « fiche individuelle » pendant, et à l'issue les résultats sont conformes à une saisie formelle le PV d'examen ainsi que le « bilan qualitatif » puis à un an « suivi des parcours à l'emploi « via une fiche interne du centre ».

Le public accueilli est issu pour **85%** de demandeur d'emploi, pour le reste le public est en reconversion ou dans le cadre salarié. Le public est en majorité dans une tranche d'Age de 20 ans à 36 ans.

La parité H/F est respecté, les publics sont en majorité des Hommes à **70%**

Information sur les taux d'obtention de la certification :

Le taux de réussite : Le pourcentage correspond à un groupe de stagiaire(12) (**100%** en 2025).

Le taux d'abandon : **0%** en 2025

Le taux de retour d'enquête : **99%**

Le taux de résultat « le retour à l'emploi après la sortie est de plus de **99%** et à 6 mois **100%**

Suivi du CENTRE par SESSION

FORMATION INSERTION

Suites de parcours et les débouchés.

L'objectif est d'assurer, individuellement, collectivement ou en binôme, la sécurité des biens et des personnes, de prévenir les sinistres, dégradations, intrusions, vols, actes de violence et d'apporter assistance aux personnes en cas de besoin, tout en faisant appel, éventuellement, aux moyens d'intervention adaptés.

Taux de l'insertion professionnelle

Le suivi individuel des candidats de la formation se fait par session et en plusieurs étapes : A la sortie-à six mois et possibilité à un an et plus, Le centre le fait de manière : mail-téléphone ou rencontre au centre. (**100%** en 2025).

Collecte d'informations des parties prenantes :

Les enquêtes en ligne, par téléphone et courriel sont les méthodes de recherche utilisées par le centre. Elles utilisent des questions fermées et à choix multiple et l'analyse statistique. Les taux de réponse augmentent avec le niveau d'intérêt des personnes dans le projet. Pour les parties prenantes, stagiaires et le retour à l'emploi nous avons un retour de plus de 90 **%**. Les manques sont : déménagement-plus de contact téléphonique et ou adresse mail-Sans réponse. Pour les parties prenantes décideurs et ou entreprise la fiche satisfaction est communiquée mais souvent sans réponse.

FORMATION INSERTION

Communication avec les parties prenantes

Tableau de synthèse

Groupe	Intérêt	Risque	Canaux de communication	Fréquence
Direction	Contrôle des process et des réponses règlementaires	Réticence au changement d'outils ou process	Réunions formelles	A chaque dispositif et lors de veille
Client stagiaire	Satisfaction formation Nouvelle orientation et retour à l'emploi	Acquisition de nouvelles compétences	Email-portable-courrier -rencontre	A chaque fin de formation
Donneur d'ordre	Respect des cahiers des charges et des résultats	Non-conformité	Courrier	A chaque action

FORMATION INSERTION

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Les codes

Code du travail

- Articles R4512-6 à R4512-10 du code du travail : Plan d'intervention
- Articles R4624-10 à 45 : suivi individuel de l'état de santé du travailleur

Code de la construction et de l'habitation (CCH)

- Articles R 121-1 à 13 : Protection contre l'incendie – Classification des matériaux
- Articles R 122-1 à 29 : Dispositions de sécurité relatives aux immeubles de grande hauteur
- Articles R 123-1 à 56 : Protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public…
- Articles R 123-21 sur le responsable unique sécurité ERP

Code général des collectivités territoriales

Code des communes

Code de l'urbanisme

FORMATION INSERTION

Les textes

- Arrêté du 04 Juillet 2017 portant création du label « sécurité civile française »
- Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité
- Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.
- Arrêté du 24 décembre 2009 imposant aux organisateurs de salons de désigner un chargé de sécurité pour les ERP type T, pour les types L non obligatoire.
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.
- Arrêté du 25 Juin 2009 relatif au titre professionnel d'agent € de sûreté et de sécurité privée.
- Arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, modifiée par l'arrêté du 05 novembre 2010, par l'arrêté du 30 décembre 2010, par l'arrêté du 18 décembre 2015.
- Arrêté du 14 février 2005 relatif au titre professionnel agent (e) de sureté et de sécurité privée modifiée par l'arrêté du 28 novembre 2005, par l'arrêté du 25 juin 2009, par l'arrêté du 07 mai 2014.
- Arrêté du 27 Aout 2001 portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle « Agent de Prévention et de sécurité ».
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

FORMATION INSERTION